



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours interne et externe pour le
recrutement de techniciens supérieurs
principaux du développement durable

Session 2025

Rédacteurs et rédactrices

Sylvie DE SMEDT, ingénierie en chef des points, des eaux et des chaussées (ICPEF), présidente de jury, avec la contribution de l'ensemble des membres du jury national.

Références intranet et internet :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
C.1 Concours interne	5
C.2 Concours externe.....	7
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	9
A. ÉPREUVE ECRITE N° 1 : REDACTION D'UNE NOTE	9
A.1 Bilan session 2025.....	10
A.2 Conseils aux candidats	11
B. EPREUVE ECRITE N° 2 : CAS PRATIQUE ET QUESTIONS A REPONSES COURTES	11
B.1 Présentation de l'épreuve n°2.....	11
B.2 Bilan session 2025.....	12
B.3 - Conseils aux candidats.....	14
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	15
A. PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE ORALE	15
Concours interne.....	15
Concours externe.....	15
Concours interne et externe, spécialité NSMG	16
B. CONCOURS INTERNE	16
B.1 Bilan session 2025	16
B.2 Conseils aux candidats.....	16
C. CONCOURS EXTERNE.....	18
C.1 Bilan session 2025.....	18
C.2 Conseils aux candidats	18

Rapport général de la présidente du jury

Mme Sylvie DE SMEDT, ICPEF

*Concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable
session 2025*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

La session 2025 des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;

Les épreuves des concours interne et externe pour l'accès au grade de TSPDD

- l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours externe pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury

Les concours 2025 et le nombre de postes offerts

- l'arrêté du 21 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- l'arrêté du 21 novembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- l'arrêté du 31 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable ;
- l'arrêté du 31 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts aux concours nationaux à affectation locale interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable.

La composition du jury en 2025

- l'arrêté du 31 janvier 2025 fixant la composition du jury des jurys des concours interne et externe pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, session 2025.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- les inscriptions se sont déroulées du 25 novembre 2024 au 7 janvier 2025 ;
- les épreuves écrites se sont déroulées le 6 février 2025 ;
- la liste des candidats admissibles a été publiée après réunion du jury le 19 mars 2025 ;
- Les épreuves orales se sont déroulées du 19 mai au 23 mai 2025 ;
- les résultats d'admission ont été publiés le 30 mai 2025.

C. Statistiques

Depuis 2024 est mis en place un concours national à affectation locale (CNAL) pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable dans la spécialité Techniques générales (TG).

Pour chaque concours (interne/externe) sont présentés dans ce qui suit :

- les effectifs inscrits, admissibles et admis au concours visé (hommes/femmes) ;
- les notes obtenues (moyenne, min et max) à l'épreuve écrite commune ;
- pour la spécialité « Techniques générales » : les effectifs inscrits, admissibles et admis dans chaque région, les notes obtenues à l'épreuve écrite de spécialité (moyenne, min et max) ;
- pour les autres spécialités : les effectifs inscrits, admissibles et admis par spécialité, les notes obtenues à l'épreuve écrite de spécialité (moyenne, min et max).

C.1 Concours interne

LES EFFECTIFS INSCRITS, ADMISSIBLES ET ADMIS

En 2025, 59% des candidats admissibles ont été admis sur liste principale ou complémentaire (45% en 2024, 61% en 2023). Les femmes représentent 29% des candidats admis (51% en 2024, 36% en 2023), soit une proportion en net recul par rapport à 2024.

Année	2023			2024			2025			
	Effectifs	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	316	144	172	460	261	124	385	278	117	395
Présents	204	74	130	278	153	60	213	167	56	223
Admissibles	56	31	25	87	56	30	86	56	31	87
Admis sur LP	20	10	10	30	14	11	25	19	8	27
Admis sur LC	14	9	5	23	5	9	14	17	7	24

LES NOTES OBTENUES A L'EPREUVE COMMUNE

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite¹	Moyenne (/20)	Note la plus haute (/20)	Note la plus basse (/20)
Epreuve commune de "Rédaction d'une note"	204	9,45	17,7	0

C.1.1 Spécialité « techniques générales » (TG)

Pour la deuxième année consécutive, un concours national à affectation locale pour la spécialité TG est organisé. 22 postes étaient offerts dont 5 en Ile-de-France. Le taux d'admissibilité global est de 51% (39% en 2024). Le ratio nombre de candidats admissibles par poste varie nettement entre régions entre 2 et 5.

LP : Admis sur liste principale, LC : Admis sur liste complémentaire, Ratio : nombre de candidats admissibles par poste

Région	Nombre de postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents aux épreuves	Candidats admissibles	Ratio	LP	LC
Auvergne-Rhône-Alpes	3	20	13	8	2,7	3	3
Bourgogne-Franche-Comté	1	15	7	3	3,0	1	
Bretagne	1	10	4	2	2,0	1	
Centre-Val de Loire	1	11	4	2	2,0	1	1
Corse	0	0	0	0			
Grand-Est	2	23	15	9	4,5	2	4
Hauts-de-France	1	27	12	4	4,0	1	2
Ile-de-France	5	50	26	13	2,6	6	0
Normandie	1	19	14	5	5,0	1	2
Nouvelle-Aquitaine	1	17	10	4	4,0	1	0
Occitanie	2	27	12	8	4,0	2	0
Pays-de-la-Loire	1	13	6	3	3,0	1	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2	15	7	5	2,5	2	2
Guadeloupe	0			0			
Guyane	1	15	8	4	4,0	1	2
Mayotte	0	0	0	0			
Totaux	22	262	138	70		23	16

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite²	Moyenne (/20)	Note la plus haute (/20)	Note la plus basse (/20)
Epreuve spécialité TG domaine "aménagement durable des territoires"	72	8,8	16,11	0,47
Epreuve spécialité TG "domaine eau environnement risques naturels"	64	8,79	15,63	2,35

¹ Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

² Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

C.1.2 Autres spécialités

	Postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents aux épreuves	Candidats admissibles	Ratio	LP	LC
Spécialité EEI	3	105	66	13	4,3	3	6
Spécialité NSMG	1	29	19	4	4,0	1	2

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite ³	Moyenne (/20)	Note la plus haute (/20)	Note la plus basse (/20)
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des bâtiments"	12	9,1	15,75	5
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des routes"	53	9,8	16	2,25
Epreuve spécialité NSMG	18	8,91	14,38	0

C.2 Concours externe

LES EFFECTIFS INSCRITS, ADMISSIBLES ET ADMIS

En 2025, 62% des candidats admissibles ont été admis sur liste principale ou complémentaire (52% en 2024, 60% en 2023). Les femmes représentent 54% des candidats admis (50% en 2024, 44% en 2023).

Année	2023			2024			2025			
	Effectifs	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	382	298	427	680	398	362	760	510	427	937
Présents	251	179	179	430	220	194	414	248	226	474
Admissibles	146	115	115	261	131	137	268	79	88	167
Admis sur LP	70	49	49	119	47	48	95	23	39	62
Admis sur LC	1	1	1	2	18	21	39	25	17	42

³ Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

LES NOTES OBTENUES A L'EPREUVE COMMUNE

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite⁴	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve commune de "Rédaction d'une note"	429	9,12	15,15	3

C.1.1 Spécialité « techniques générales » (TG)

Pour la deuxième année consécutive, un concours national à affectation locale est organisé pour la spécialité TG. 75 postes étaient offerts dont 31 en Ile-de-France et 8 dans les régions Grand-Est et PACA. Le taux d'admissibilité global est de 36% (63% en 2024). Le nombre de candidats admissibles par poste varie entre 0 et 4 selon les régions.

LP : Admis sur liste principale, LC : Admis sur liste complémentaire, Ratio : nombre de candidats admissibles par poste

Région	Nombre de postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents aux épreuves	Candidats admissibles	Ratio	LP	LC
Auvergne-Rhône-Alpes	4	75	48	13	3,3	4	8
Bourgogne-Franche-Comté	3	33	19	8	2,7	3	4
Bretagne	2	48	19	6	3,0	2	2
Centre-Val de Loire	2	17	11	5	2,5	2	3
Corse	1	8	5	3	3,0	1	2
Grand-Est	8	53	36	15	1,9	8	1
Hauts-de-France	1	55	36	3	3,0	1	1
Ile-de-France	31	122	72	35	1,1	15	
Normandie	4	36	25	13	3,3	4	3
Nouvelle-Aquitaine	5	67	43	16	3,2	5	5
Occitanie	2	80	51	7	3,5	2	2
Pays-de-la-Loire	1	37	17	4	4,0	1	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	57	33	20	2,5	8	5
Guyane	1	0	0	0	0,0		
Mayotte	2	15	12	5	2,5	2	1
Totaux	75	703	427	153		58	39

⁴ Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite⁵	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité TG domaine "aménagement durable des territoires"	154	10,5	17,8	2,78
Epreuve spécialité TG "domaine eau environnement risques naturels"	269	10,5	18,67	1,49

C.1.2 Autres spécialités

	Postes offerts	Candidats admis à concourir	Candidats présents aux épreuves	Candidats admissibles	Ratio	LP	LC
Spécialité EEI	3	32	25	10	3,3	3	2
Spécialité NSMG	1	43	19	4	4,0	1	2

	Nombre de candidats ayant composé à l'épreuve écrite⁶	Moyenne (note sur 20)	Note la plus haute (note sur 20)	Note la plus basse (note sur 20)
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des bâtiments"	17	12,97	18	8
Epreuve spécialité EEI domaine "gestion et maintenance des routes"	8	9,33	14	1,75
Epreuve spécialité NSMG	18	9,17	14,88	3,75

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

A. Épreuve écrite n° 1: rédaction d'une note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier documentaire constitué de 25 pages maximum.,

⁵ Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

⁶ Les candidats ayant rendu copie blanche ne sont pas comptabilisés.

Le dossier porte sur des sujets d'actualité en lien avec les missions du corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), notamment dans les domaines de l'environnement, de la mer et de l'aménagement durable du territoire et des infrastructures. Il est constitué d'articles de la presse quotidienne ou spécialisée, de schémas, de graphiques ou de statistiques.

Le dossier comporte également une présentation détaillée des attentes du jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité de compréhension d'un problème, les qualités d'analyse, de rédaction et l'aptitude du candidat à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel (durée : 3 heures, coefficient 2).

A.1 Bilan session 2025

La note portait sur la planification écologique à l'échelle territoriale via l'utilisation du contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Les candidats devaient s'appuyer sur un dossier documentaire de 18 pages comportant 11 documents de 1 à 3 pages chacun.

Le plan attendu était indiqué dans l'énoncé du sujet. Le candidat était invité à se mettre en situation professionnelle.

La majorité des copies n'a pas complètement respecté les consignes données. De nombreux candidats ont uniquement décrit ce qu'est un CRTE sans en dégager les enjeux et/ou sans articuler entre eux les éléments du plan.

Sur la forme, le principe de la note administrative n'apparaît pas acquis par de nombreux candidats. Les copies étaient souvent dépourvues de plan, d'introduction et/ou de conclusion, et parfois rédigées sous forme de liste ou de relevé de décisions. L'orthographe et la grammaire restent un point faible récurrent, avec un nombre important de fautes affectant la lisibilité et la crédibilité des copies.

Le nombre de pages (maximum cinq) a globalement été respecté, mais de nombreuses copies ne dépassaient pas deux ou trois pages. Plusieurs ruptures d'anonymat ont été relevées (mention explicite d'un service ou d'une localisation géographique), ce qui a entraîné l'élimination des candidats concernés.

Concernant **l'exploitation du corpus documentaire**, le jury a constaté une exploitation incomplète des documents, parfois limitée aux premiers documents. Les documents illustrant les applications concrètes des CRTE ont été particulièrement sous-utilisés. Pourtant, aucun document n'était superflu et chacun avait son utilité pour la construction de la note demandée.

Sur le **fond**, deux difficultés majeures se dégagent des copies :

- une capacité de synthèse insuffisante, marquée par des paraphrases ou des citations sans hiérarchisation ou structuration des idées ;
- un manque d'analyse, avec peu de mises en relation entre documents et une prise de recul limitée.

Les conclusions étaient souvent trop générales (sur la transition écologique au sens large) ou, à l'inverse, trop personnelles et n'adoptaient pas toujours la posture attendue d'un agent de l'État rédigeant une note à l'attention de son supérieur.

Les meilleures copies ont su :

- suivre fidèlement le plan annoncé dans le sujet ;
- exploiter l'ensemble du corpus, y compris les documents organisationnels et politiques ;
- soigner l'introduction (contexte, problématique, annonce du plan) et la conclusion (propositions claires et adaptées) ;
- proposer des éléments personnels pertinents, témoignant de curiosité et d'esprit critique, tout en restant dans une posture administrative.

A.2 Conseils aux candidats

L'exercice demandé est une note de synthèse. Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance des modalités de l'exercice en amont et de s'entraîner avec les annales des années précédentes.

Les candidats sont invités à gérer avec soin le temps de composition pour mener leur note jusqu'à sa conclusion.

Sur la forme

Les candidats doivent impérativement veiller à la présentation et à la qualité rédactionnelle de leur copie. Le jury précise ci-après ses attentes sur la forme de la note :

- l'écriture est lisible ; la langue et la présentation de la copie sont soignées ;
- les parties sont clairement identifiables ;
- la copie est rédigée ; les phrases sont claires et concises ;
- la posture du rédacteur est celle d'un fonctionnaire : style neutre, sans usage du « je » ou de formulations subjectives ou militantes ;
- la note est structurée : elle comporte une introduction avec problématique et annonce du plan, un développement en parties équilibrées, une conclusion ouverte et hiérarchisée.
- la note exploite l'ensemble du corpus documentaire.

Sur le fond

Les candidats sont invités à lire attentivement le sujet et l'ensemble des documents, au besoin plusieurs fois, et à respecter le plan proposé.

Il est attendu que le candidat apporte une valeur ajoutée personnelle dans la note et montre sa capacité à relier les documents entre eux, à faire preuve d'esprit critique, à proposer des ouvertures et des perspectives adaptées au rôle d'un agent de l'État.

B. Epreuve écrite n° 2 : cas pratique et questions à réponses courtes

B.1 Présentation de l'épreuve n°2

Cette épreuve écrite (durée : 3 heures ; coefficient 3) comporte deux parties : un cas pratique et des questions à réponses courtes.

1^{ère} partie : cas pratique

La première partie de l'épreuve porte sur un cas pratique avec mise en situation professionnelle à partir d'un dossier présentant des documents à caractère scientifique faisant appel, éventuellement, à des calculs et raisonnements scientifiques.

Cette épreuve doit permettre de sélectionner les candidats sur leur connaissance de la spécialité choisie lors de l'inscription, sur leur capacité à faire preuve de méthode et à analyser, rédiger et mettre en perspective les enjeux d'un dossier soumis à l'expertise d'un TSPDD. Pour cette partie de l'épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder 10 pages.

2^{ème} partie : questions à réponses courtes (QRC)

Il s'agit de cinq questions à réponses courtes, au plus, portant sur les principes fondamentaux de la spécialité considérée.

Pour la spécialité « techniques générales » (TG)

L'épreuve comporte deux sujets au choix dans deux domaines différents :

- le domaine « Eau - environnement - risques naturels » ;
- le domaine « Aménagement durable des territoires ».

Pour la spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » (EEI)

L'épreuve comporte deux sujets au choix dans deux domaines différents :

- le domaine « Gestion et maintenance des bâtiments » ;
- le domaine « Gestion et maintenance des infrastructures et des routes ».

B.2 Bilan session 2025

B.2.1 Observations générales

Pour chaque spécialité, les questions s'appuient sur l'exploitation des documents joints au sujet mais peuvent également demander la mobilisation des connaissances propres du candidat.

Les candidats ayant suivi une formation à ce type de concours sont facilement identifiables de par la présentation soignée de leur copie. De trop nombreuses copies ne sont pas soignées (copies brouillonnes, fautes d'orthographe et/ou de grammaire, forme dactylographique).

B.2.2 Par spécialité

NSMG

Le sujet proposé traitait des mesures de protection des cétacés dans le golfe de Gascogne et comportait 5 documents de 2 pages (3 articles de presse, 2 arrêtés) à la disposition des candidats.

Les candidats ont souvent peu et mal exploité les documents fournis. Nombre de candidats n'ont pas su effectuer les calculs demandés et ont montré des lacunes dans leurs connaissances en biologie. Certains candidats ont répondu de manière trop brève et insuffisamment rédigée.

La connaissance de l'environnement de travail actuel (concours interne) ou potentiel (concours externe) pourrait être plus claire et précise.

EEI Routes

Le sujet concernait l'exploitation d'une route comportant un ouvrage d'art franchissant un cours d'eau que le gestionnaire était amené à fermer, impliquant une série de mesure à mettre en œuvre pour y pallier. Il comportait quatre grandes parties : la connaissance de l'ouvrage, sa capacité à absorber les crues, la mise en œuvre d'un déviation et l'information aux usagers.

Quatre documents étaient fournis pour :

- illustrer ses réponses aux questions par des situations fréquemment rencontrées par le gestionnaire ;
- servir de support à certains calculs ;
- permettre au candidat de montrer sa capacité à extraire des informations de documents techniques, qu'un technicien est amené à manipuler au quotidien, sur des sujets parfois pointus ou abstraits ;
- s'assurer de la capacité du candidat à mettre en œuvre des consignes internes, comme un technicien pourrait être amené à le faire en poste.

Dans les QRC, le candidat devait mobiliser ses connaissances du domaine routier (chaussées) ou connexes à ce domaine (code de la route, biodiversité, commande publique). Toutes les questions étaient indépendantes les unes des autres, et certaines liées à l'actualité du domaine.

De nombreux candidats n'ont pas effectué les calculs demandés. Les réponses fournies par les candidats ont régulièrement été trop brèves et n'ont pas fourni au correcteur les éléments de justification nécessaires. Certains candidats n'ont pas traité les QRC.

EEI Bâtiments

Le cas pratique portait sur une mission de conseil réglementaire auprès d'un promoteur, en vue de la construction d'un bâtiment. 8 documents de 1 à 2 pages venaient appuyer la réflexion du candidat. Le sujet était structuré en 5 grandes parties, chacune portant sur un domaine réglementaire distinct, avec des questions conçues de manière indépendante.

Globalement, les connaissances des candidats dans le domaine du bâtiment se sont révélées limitées. Beaucoup d'entre eux n'ont pas su expliquer le diagnostic de performance énergétique. Peu de réponses satisfaisantes ont été apportées aux questions élémentaires relatives aux établissements recevant du public (ERP) ou aux principaux postes de consommation énergétique.

La compréhension et l'exploitation des documents fournis ont été globalement bien maîtrisées. En revanche, la mauvaise qualité rédactionnelle de certaines copies a parfois empêché le correcteur de déterminer si le candidat avait bien compris la question posée et/ou la réponse attendue. À noter que les exercices comportant des calculs ont été, dans l'ensemble, bien réussis.

TG Aménagement durable des territoires

Le cas pratique évaluait la capacité des candidats à comprendre et articuler différentes politiques publiques sur un même territoire, à travers l'étude du programme national "Petites Villes de Demain" (PWD), d'abord au niveau national puis au niveau d'une commune lauréate de ce programme. Il était accompagné de 6 documents de 1 à 3 pages.

Les premières questions portant sur le programme national et les partenaires institutionnels ont souvent été traitées sous forme de copier/coller des documents, sans réelle plus-value. Les grands enjeux du ministère sont souvent peu ou mal connus des candidats, alors que

l'aménagement d'un territoire demande d'analyser et de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux (mobilité, logement, risques, environnement, économie).

De nombreux candidats n'ont pas fait les calculs demandés ou ont raisonné de manière approximative. Une minorité de candidats a pris le temps de détailler les deux calculs demandés et de justifier les résultats.

Les candidats ont peu utilisé les documents fournis de type carte de synthèse ou visuel de partenaires institutionnels, ce qui est dommageable.

Concernant les QRC, les problématiques liées aux expropriations, outil de maîtrise foncière auquel ont recours les collectivités, sont majoritairement inconnues des candidats. Les questions relatives à la planification territoriale sont mal maîtrisées, les réponses sont très approximatives. Les principes de la politique ZAN (zéro artificialisation nette) sont évoqués par les candidats, mais les mécanismes de sa mise en œuvre sont quasiment inconnus.

Les candidats du concours externes ont globalement rendu de meilleures copies que les candidats du concours interne.

TG Eau-Environnement-Risques

Le cas pratique portait sur le fonctionnement et la gestion d'une retenue d'eau créée par un barrage sur un cours d'eau. 5 documents de 1 page et un document de 5 pages venaient appuyer la réflexion du candidat. Le sujet était structuré en trois grandes parties.

Nombre de candidats semble avoir été dérouté par la technicité du sujet. Or, une lecture méticuleuse du sujet et des documents fournis permettait de répondre à une large majorité des questions.

Beaucoup de candidats se sont perdus dans des réponses longues et floues. Un manque de connaissances générales sur l'environnement et l'écologie, d'esprit critique et de prise de recul est souligné par le jury. Les réponses formulées par les candidats témoignent régulièrement d'idées préconçues, d'une méconnaissance de notions basiques ou de confusion (entre volume et débit par exemple).

De nombreux candidats n'effectuent pas les calculs simples demandés ou échouent.

Une minorité des candidats a réussi à répondre aux QRC relatives aux politiques publiques ministérielles d'actualité.

B.3 - Conseils aux candidats

Avant

Le jury encourage les candidats à se préparer activement à passer le concours, en prenant connaissance de l'arrêté définissant le programme de la spécialité qu'ils ont choisie, les sujets de concours des années précédentes, en lisant les rapports de concours et les meilleures copies mises à disposition sur le site internet, et en se formant.

Il est vivement recommandé aux candidats de connaître les métiers, les structures d'emploi et les missions habituelles d'un TSPDD. Il est également fortement conseillé aux candidats de connaître, dans la spécialité qu'ils auront choisie, les principaux domaines d'action du ministère, les plans et programmes, les enjeux et actualités, les différentes réglementations applicables au secteur, notamment celles qui ont fait l'objet d'évolution récentes.

Lorsqu'on prépare un concours, le suivi de l'actualité dans le domaine choisi est indispensable.

Pendant

Le jury invite l'ensemble des candidats à gérer le temps dont ils disposent aussi efficacement que possible.

Au démarrage de l'épreuve, le jury recommande au candidat de prendre connaissance de l'ensemble des documents mis à sa disposition et de prendre le temps de bien les comprendre. Le candidat doit aussi comprendre le sujet et les attendus de l'épreuve à travers une première lecture de l'ensemble des questions posées.

Le candidat est enfin invité à une lecture très attentive des consignes, afin d'être en capacité de répondre clairement aux questions posées tout en mobilisant l'ensemble des données disponibles. Beaucoup de réponses sont disponibles dans les textes fournis.

Lors de la réponse à une question, il est indispensable de veiller au contexte de chaque question et d'effectuer une relecture attentive de chacune. Toute question appelle une réponse construite. Des arguments courts et concis sont attendus. Un schéma de clarification peut accompagner une réponse en tant que de besoin. Il est préférable de laisser une question sans réponse plutôt que de formuler une réponse « exotique » qui tend à décrédibiliser la copie.

Les QRC, qui s'apparentent à des questions de connaissances, méritent d'être traitées sereinement par les candidats, sans attendre la fin de l'épreuve.

A la fin de l'épreuve, le jury invite chaque candidat à relire sa copie en éliminant un maximum de fautes. La copie doit être claire, aérée et agréable à lire.

III. L'ÉPREUVE ORALE

A. Présentation de l'épreuve orale 2025

Concours interne

L'épreuve orale (durée : 30 minutes ; coefficient : 6) débute par un exposé, d'une durée de dix minutes au plus, du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel et se poursuit par des questions relatives à l'environnement professionnel, aux projets et motivations du candidat.

En vue de cette épreuve, et donc uniquement en cas d'admissibilité, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qu'il téléverse sur son espace candidat. Le dossier RAEP est transmis au jury mais n'est pas noté ; seul l'entretien avec le jury donne lieu à une notation.

L'entretien avec le jury vise à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier sa personnalité, ses aptitudes, sa motivation, sa capacité à se positionner dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable.

Concours externe

L'épreuve orale d'admission (durée : 30 minutes ; coefficient : 6) consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, sa capacité à argumenter et à développer une idée ainsi que ses qualités d'expression.

L'entretien débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique. Cet exposé est suivi d'une discussion de 20 minutes au plus avec le jury, qui peut aborder, lors de cet entretien, des questions relatives aux motivations et au projet professionnel du candidat.

Concours interne et externe, spécialité NSMG

Les candidats inscrits dans la spécialité NSMG ont aussi une épreuve de natation (50 mètres nage libre, départ plongé, coefficient : 1) à effectuer. Les barèmes et le déroulement de cet exercice de natation figurent en annexe de l'arrêté d'organisation de chaque concours (interne et externe).

B. Concours interne

B.1 Bilan session 2025

Les meilleurs candidats ont su se détacher de leur présentation et rendre naturelle et vivante la description de leur carrière et de leurs motivations. Les réponses sincères, concises et mesurées de certains candidats ont fait la différence, ainsi que leur capacité à illustrer leurs propos par des situations vécues.

L'expression orale familière et l'attitude parfois désinvolte de quelques candidats ont été jugées inappropriées par le jury.

Présentation du dossier RAEP - Compétences

Beaucoup de candidats n'ont pas su prendre de recul sur leur parcours et leurs compétences, et à les présenter de façon structurée et synthétique.

Les candidats ayant suivi une préparation à ce concours se démarquent des autres dans la rédaction de leur dossier RAEP, en particulier dans la présentation des compétences acquises au cours de chacune de leurs expériences professionnelles. Une synthèse des compétences par grande thématique a été particulièrement appréciée par le jury.

Connaissance des politiques publiques et motivations

Le jury constate également que de nombreux candidats ont une connaissance très superficielle des thématiques portées par le ministère et notamment des enjeux environnementaux qu'il porte, et ce au-delà de leur propre parcours professionnel. Certains candidats se sont par exemple montrés incapables de présenter les missions du bureau voisin du leur ou des thématiques qui devaient leur être familières au vu de leurs fonctions actuelles.

Les candidats ayant réussi à se démarquer étaient en capacité de se projeter au sein du ministère en sortant de leur « zone de confort », à savoir de leur structure d'origine ou du type de poste occupé jusqu'alors.

B.2 Conseils aux candidats

Les conseils donnés pour l'écrit sont aussi valables à l'oral.

Il convient à l'oral de soigner son expression, et plus globalement de se mettre dans une posture professionnelle de TSPDD pour répondre.

Préparation en amont

Il est recommandé aux candidats de s'intéresser aux grands dossiers qui peuvent faire l'actualité du ministère. Ces connaissances pourront par ailleurs servir aux candidats pour illustrer un propos, ce qui est très apprécié.

L'acquisition d'un socle minimal de connaissances sur les missions du ministère et sur les principaux enjeux d'actualité doit obligatoirement faire partie de la préparation du candidat. Il est attendu du candidat que ses connaissances dépassent sa structure d'origine. Il est également suggéré au candidat d'interroger, par exemple, les autres services de sa structure.

Le candidat est également invité à maîtriser « les indispensables » de la culture administrative. Il est par exemple apprécié que le candidat TSPDD fasse la différence entre encadrement hiérarchique et encadrement fonctionnel.

Une présentation originale du dossier RAEP

Les dossiers RAEP constituent, pour le jury, un point de départ privilégié pour poser des questions aux candidats. Même si ce document n'est pas noté, le jury souligne l'importance de soigner ce dossier qui permet de disposer d'informations pertinentes sur le parcours et le projet des candidats.

La présentation du dossier RAEP doit mettre en exergue les acquis, les compétences et les motivations du candidat. Il convient d'éviter les longues listes de tâches réalisées et de privilégier une sélection d'expériences ayant permis d'acquérir des compétences bien identifiées. Il est attendu du candidat une capacité de prise de recul sur ses propres compétences.

Le jury rappelle également aux candidats l'importance de bien préparer la présentation de leur parcours et de se questionner en amont sur leur projet professionnel. Le jury valorise une présentation claire et structurée, accompagnée d'une certaine spontanéité. Une présentation du parcours professionnel différente de celle exposée dans le dossier RAEP est appréciée.

L'honnêteté du candidat dans la présentation de son parcours est requise. Une réorientation du parcours professionnel du candidat n'est, en aucun cas, problématique si elle est expliquée.

Des réponses de qualité

Les réponses doivent être courtes et aussi complètes que possible. Cela donne la possibilité au jury de poser davantage de questions et donc de mieux valoriser le candidat. Le candidat peut prendre un bref temps de réflexion pour apporter une réponse construite et nuancée à une question.

Il est préférable de reconnaître sa méconnaissance d'un sujet plutôt que de proposer une réponse vague. Le candidat peut alors indiquer au jury la solution qui serait à mettre en œuvre pour répondre correctement à la question posée.

La mobilisation d'expériences et de connaissances professionnelles ou même personnelles (situation rencontrée, dossier traité, activité associative ou référence culturelle) est très appréciée du jury.

C. Concours externe

C.1 Bilan session 2025

Synthèse de l'article tiré au sort

L'ensemble des articles étaient extraits des journaux « Le Monde » ou « Les échos » et portaient sur des sujets d'actualité.

La structure et le contenu des présentations de texte sont globalement bien maîtrisés. L'expression orale est, dans la majorité des cas, de très bonne qualité.

Les points faibles suivants ont été observés chez certains candidats :

- incapacité du candidat à replacer le texte dans son contexte et à en sortir pour apporter une vision différente du sujet, argumenter et apporter des éclairages personnels, des connaissances complémentaires, ce qui a parfois conduit à un exposé vraiment trop court (2 minutes) ;
- volonté du candidat de « tenir » absolument 10 minutes, avec parfois un argumentaire imprécis voire faux.

Entretien avec le jury

Se préparer au concours signifie se projeter en tant que fonctionnaire et plus particulièrement dans la vie d'un TSPDD. Le jury regrette que les candidats abordent souvent le métier de TSPDD uniquement par l'entrée thématique et oublie le sujet de la posture. Ainsi, de nombreux candidats confondent les missions d'un TSPDD avec celles d'un technicien en collectivité territoriale ou encore en bureau d'études privé.

Les candidats connaissent plutôt bien les actualités liées au ministère. Toutefois, certains n'ont pas pleinement compris que ce concours ouvrait l'accès à la fonction publique, et méconnaissent les droits et devoirs attachés au statut de fonctionnaire.

Certains candidats ont été pénalisés par leur attitude trop "détendue", par un discours peu construit, ou des réponses trop succinctes. Savoir rebondir sur une question peu inspirante pour le candidat démontre sa capacité à s'adapter.

C.2 Conseils aux candidats

Il est recommandé aux candidats de se préparer à l'épreuve orale, de soigner leur expression et d'adopter, pendant l'oral, une posture professionnelle. Ainsi, l'utilisation d'un vocabulaire trop familier est à éviter.

Les candidats doivent par ailleurs savoir gérer leur stress autant que possible et, en premier lieu, veiller à une organisation personnelle leur permettant de passer l'oral dans de bonnes conditions.

Synthèse de l'article tiré au sort

Une présentation rapide du candidat (nom, prénom, situation actuelle) avant le début de l'exposé, est bienvenue.

Les principales attentes du jury sont :

- une analyse synthétique des éléments importants du texte (principaux enjeux, dates et événements-clés) ;

- des idées personnelles sur le sujet et une mise en perspective, en lien avec les politiques du ministère et l'expérience du candidat.

Une présentation du plan de l'exposé dès l'introduction est appréciée. Il est recommandé de hiérarchiser les idées présentées par le texte, de proposer des perspectives, d'évoquer des pistes et de prendre de la hauteur. Le candidat peut, sans hésiter, élargir la discussion à la fin de sa présentation.

Il est recommandé au candidat de laisser place aux échanges avec le jury plutôt que de « tenir » les 10 minutes. L'analyse de texte permet au jury d'apprécier les capacités de synthèse et d'argumentation du candidat. Des liens entre le texte et l'expérience du candidat peuvent ensuite être faits. Le jury peut mobiliser alternativement l'expérience professionnelle du candidat et ses connaissances propres. Les candidats réussissant à faire le lien entre le sujet d'actualité traité par le texte et le métier de TSPDD se démarquent très positivement.

Entretien avec le jury

Les profils des candidats présentant le concours de TSPDD sont d'une grande richesse et d'une grande diversité. Le jury apprécie les candidats montrant leur capacité à s'adapter et se former et leur motivation à intégrer le ministère, en s'appuyant sur leurs expériences à la fois intra et extra-professionnelles.

Connaissance de la fonction publique et du ministère

Le candidat doit avoir pris connaissance :

- des politiques publiques portées par le ministère et de ses principales actualités ;
- de l'organisation du ministère, aux niveaux central et déconcentré, ainsi que les grandes missions exercées par les différents échelons ;
- des grandes règles de fonctionnement de l'administration.

Le jury attend des candidats qu'ils soient capables, pour une politique publique du ministère, de citer les services territoriaux et opérateurs en charge de sa mise en œuvre et les principales mesures associées. Pour cela, les candidats sont invités à se documenter en amont.

Présentation du parcours et motivations

Il est conseillé aux candidats de développer et d'argumenter leur motivation d'intégrer la fonction publique en tant que TSPDD. Pour ce faire, les candidats doivent être au fait de ce qu'implique le statut de fonctionnaire, notamment en termes de droits et de devoirs.

Il est également primordial de présenter un projet professionnel réfléchi et structuré, en cohérence avec le souhait d'intégrer le corps des TSPDD et de pouvoir se projeter dans un parcours professionnel au sein du ministère. Rencontrer un TSPDD en poste avant le concours peut être particulièrement éclairant sur la posture attendue.

Il est conseillé aux candidats d'insister sur les éléments marquants de leurs parcours professionnels et de montrer en quoi leur expérience peut être utile pour un TSPDD. Cela peut être l'occasion de présenter, à l'oral, des productions personnelles.

Pour les candidats les plus jeunes sans ou avec peu d'expérience professionnelle, il est possible de faire référence à des expériences d'emplois saisonniers ou à des stages.

La réponse aux questions

Il est important de bien écouter les questions posées par le jury et de ne pas hésiter à s'en faire préciser la portée avant d'y répondre. Le candidat peut prendre quelques secondes de réflexion avant de répondre à une question posée, calmement.

Le jury ne tient pas uniquement compte de la réponse aux questions posées mais accorde de l'importance aux analyses et à la prise de recul du candidat. Si le candidat ne connaît pas la réponse à la question, le jury appréciera néanmoins qu'il propose une démarche et fasse référence, le cas échéant, à des domaines en lien qu'il ou elle connaît, dans sa vie professionnelle ou personnelle.



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*